



 TARIFS PAR MOIS		10 MENSUALITÉS	
		COLLÈGE	ÉCOLE
Contribution des familles Assurance scolaire et extrascolaire comprise		70,00	65,00
EN PERMANENT			
Demi-pension		88,50	88,50
Garderie matin et soir		-	66,70
Garderie matin		-	22,20
Garderie soir		-	44,40
EN OCCASIONNEL			
1h de garderie		-	3,60
1 repas		6,70	6,70
 PAI alimentaire Les élèves qui ont un PAI et qui apportent leur repas chaque jour paieront 280 euros à l'année. Ceux qui mangeront occasionnellement leur repas paieront « au ticket » Merci de le signaler dès la rentrée, au secrétariat, pour la facturation.		2,00 le ticket	2,00 le ticket
		28,00 par mois	28,00 par mois
OPTIONS			
APPN		20,00	-
Arts du spectacle		12,00	-
 DIVERS		PAR AN	
Frais de dossier-1 seule fois lors de la première inscription		80,00	80,00
Renouvellement de la carte de self en cas de perte		5,00 la carte	-
Fournitures de dessin et technologie		15,00	-
Pochette téléphone portable collège		18,00	-
Cahier d'exercice collège (maths, anglais, sciences)		montant à définir	-
Intervenant sport maternelle et primaire		-	6,00
Fournitures diverses (livres de lecture, cahiers, fichiers..) PAR AN CP/CE1/CE2/CM1/CM2		-	40,00
Fournitures diverses (cahiers, fichiers..) PS/MS		-	10,00
Fournitures diverses (cahiers, fichiers..) GS		-	20,00
Gouter pour les maternelles		-	36,00

 Cotisation APEL volontaire-Association de parents d'élèves- Ce montant sera inclus sur la facture. *Si vous ne souhaitez pas cotiser, veuillez faire un courrier à la comptabilité avant le 30 septembre		24,00 par an	24,00 par an
---	--	--------------	--------------

Vous recevrez une facture sur la plateforme ECOLEDIRECTE

Si vous souhaitez recevoir une facture par voie postale, merci de faire une demande à la comptabilité: sur ecoledirecte /messagerie /personnel /Mme Chante comptabilité

**RÈGLEMENT :**

par mandat SEPA de préférence. 10 prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois d'octobre à juillet.

Une réduction annuelle est accordée sur la contribution des familles à partir du 3^{ème} enfant :
200 € pour le 3^{ème},
330 € pour le 4^{ème}
460 € pour le 5^{ème} et suivants.

Après **une absence justifiée de 4 repas consécutifs**, un remboursement sera effectué sur demande écrite de la famille pour les demi-pensionnaires. : compta@francois-gondin.fr

Les sorties scolaires journalières sont déjà décomptées dans le tarif annuel de la demi-pension.

Pour tout problème financier, vous devez prendre contact avec la comptable.

Une Bourse Nationale (pour le collège): Toutes les informations vous seront communiquées à la rentrée. Les bourses sont calculées selon vos ressources. Si vous en bénéficiez, le montant sera versé à l'établissement. Dès que les autorités académiques nous informeront de la somme attribuée, Elle se déduira automatiquement de la scolarité de votre enfant.

Une Bourse Départementale (pour le collège) ; Vous devez retirer le dossier auprès de la mairie de votre lieu de domicile avant la rentrée. Si vous êtes bénéficiaires, le montant vous sera directement versé.

CAF (école et collège) : Une Allocation de Rentrée : en fonction des ressources de la famille.

Nouveauté collège : les téléphones portables devront être obligatoirement rangés dans une ***pochette spécifique*** au nom de l'enfant. Cette pochette coûte 18€.

FRAIS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement de votre part.

Il en est de même pour les chèques de réinscription demandés en janvier (acompte sur l'année suivante) qui ne seront remboursables qu'en cas de réorientation ou déménagement.

COLLEGE : PRET DES MANUELS SCOLAIRES : Nous ne demandons plus de caution. Les livres non rendus seront facturés 20 € par livre fin juin et les livres abimés seront facturés en tenant compte d'une décote par année d'utilisation de 20% par an.



